



**2023 DAC 481** : Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est résolument engagée dans une politique visant à favoriser l'accès à la pratique artistique, notamment auprès des jeunes. C'est l'une des missions centrales dévolues aujourd'hui aux conservatoires municipaux d'arrondissement dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

Dans ce cadre, la Ville et l'Académie de Paris ont créé depuis 2011 seize classes à horaires aménagés (CHA) en danse (CHAD), musique (CHAM) et théâtre (CHAT).

Ces classes offrent à des élèves, en école élémentaire ou collège, la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur scolarité générale, une formation dans le domaine de la danse, de la musique ou du théâtre.

Le développement de ces classes au collège répond à trois objectifs principaux :

- Installer une pratique artistique au cœur de la vie de l'enfant, source de plaisir, d'épanouissement, de socialisation, d'ouverture culturelle et artistique vecteur important de réussite scolaire ;
- Offrir un cursus mieux adapté en collège aux adolescents afin de limiter les abandons, les élèves bénéficiant sur temps scolaire de l'enseignement du conservatoire sans les contraintes d'emplois du temps générés par une activité extrascolaire ;
- Contribuer à l'augmentation des capacités d'accueil d'élèves dans les conservatoires en favorisant l'occupation de salles en journée et en optimisant les locaux et plannings d'enseignement ;

Construites en partenariat entre un établissement scolaire et un conservatoire, ces classes offrent des emplois du temps aménagés de telle sorte que les élèves puissent aisément concilier parcours scolaire et formation artistique. Plusieurs demi-journées par semaine sont ainsi libérées pour l'apprentissage artistique. Les élèves suivent un enseignement dispensé conjointement par des professeurs de l'Éducation Nationale et des professeurs des conservatoires.

Conformément aux textes de l'Éducation Nationale, ces partenariats font l'objet d'une concertation pédagogique qui s'inscrit dans le projet des établissements partenaires. Ces classes bénéficient également aux autres élèves associés à ces projets, irriguant l'ensemble du projet des collèges concernés et permettant ainsi d'enrichir leur parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Dans ce cadre, il est présentement proposé de renouveler ou formaliser des conventions de partenariat pour les trois années scolaires à venir – à compter de 2023-2024 et jusqu'à 2025-2026 au titre des CHA suivantes :

- Le dispositif « CHAT » du collège Lucie Faure et du conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement a été créé en 2011. Près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAM du collège Claude Monet et du conservatoire du 13<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2013. Il s'agit d'une CHAM à dominante orchestrale. Près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAT du collège Rodin et du conservatoire du 13<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2013. Près d'une trentaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 4<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAM du collège Germaine Tillion et du conservatoire du 12<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2015. Il s'agit d'une CHAM à dominante orchestrale. Près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAM du collège Marie Curie et du conservatoire du 18<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2015. Il s'agit d'une CHAM à dominante instrumentale. Près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAM du collège Edgar Varèse et du conservatoire du 19<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2015. Il s'agit d'une CHAM à dominante orchestrale. Près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAT du collège Paul Verlaine et du conservatoire du 12<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2020. Près d'une soixantaine d'élèves y seront accueillis d'ici 2023/2024, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAM du collège François Villon et du conservatoire du 14<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2022. Il s'agit d'une CHAM à dominante orchestrale. Près d'une centaine d'élèves y seront accueillis d'ici 2025/2026, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAT du collège Gérard Philipe et du conservatoire du 18<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2022. Près d'une cinquantaine d'élèves y sont accueillis chaque année, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- La CHAT du collège Jean Perrin et du conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement a été créée en 2022. Près d'une cinquantaine d'élèves y sont accueillis, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer ces conventions annexées.

La Maire de Paris